

**PROVINCE DE QUÉBEC  
PAROISSE DE SAINT-SULPICE  
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

**Le 5 mars 2018**

Séance régulière du Conseil tenue le 5 mars 2018 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Julie Soulard, Réjean Marcheterre-Riopel, Steve Mador, Jessica Laforest-Robitaille et Pierre Imbault.

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

**ORDRE DU JOUR - LECTURE ET ADOPTION**

**Rés. 2018-61**

**ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Soulard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

L'ordre du jour proposé soit accepté tel que rédigé.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE FÉVRIER 2018 – DÉPÔT ET ADOPTION**

**Rés. 2018-62**

**PROCÈS-VERBAL**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Soulard

ET APPUYÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le procès-verbal du mois de février 2018 tel que rédigé.

**RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE – DÉPÔT ET ADOPTION**

**Rés. 2018-63**

**RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le rapport sur la situation financière tel que déposé

**COMPTES & FACTURES – DÉPÔT ET ADOPTION.**

**Rés. 2018-64**

**COMPTES & FACTURES**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Tous les comptes présentés, qu'ils soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 243,085.83\$ (Chèques fournisseurs 22345 à 22434).

## **LÉGISLATION PROPOSÉE**

1o Fédération Québécoise des Municipalités – Renouvellement du contrat d’assurances collectives

### **Rés. 2018-65**

#### **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE MUNICIPALITÉ - RENOUELEMENT DU CONTRAT D’ASSURANCES COLLECTIVES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d’offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d’un contrat d’assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s’adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité (ou MRC ou organisme) d’adhérer à un tel contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l’année 2018 et qu’en conséquence, la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice désire y adhérer et qu’elle s’engage à en respecter les termes et conditions;

**CONSIDÉRANT QUE** la date de mise en vigueur du contrat est le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

**QUE** la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice adhère au contrat d’assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 01-01-2018 et qu’elle s’engage ensuite à lui donner un préavis d’une année avant de quitter ce regroupement ;

**QUE** la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d’assurance collective auprès de l’assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

**QUE** la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d’agir à titre d’expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu’elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l’assureur désigné relativement à l’application du régime d’assurance collective ;

**QUE** la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

**QUE** la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

2o Tourisme Lanaudière – Demande d’adhésion – Décision

### **Rés. 2018-66**

#### **TOURISME LANAUDIÈRE – DEMANDE D’ADHÉSION – DÉCISION**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud’homme

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise la Directrice Générale à procéder à l’adhésion de la Municipalité auprès de Tourisme Lanaudière, et ce, pour un coût annuel de 360\$ plus taxes pour l’année 2018.

3o Subvention pour toilettes à débit réduit – Reconduction du programme

### **Rés. 2018-67**

#### **SUBVENTION POUR TOILETTES À DÉBIT RÉDUIT - RECONDUCTION DU PROGRAMME**

**CONSIDÉRANT** le désir de la Municipalité de favoriser des mesures permettant une économie d’eau potable

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Soulard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la Municipalité maintien le programme de subvention pour le remplacement de toilettes standard (plus de 6 litres par chasse d’eau) par un modèle à faible débit (6 litres d’eau maximum avec double chasse ou non)

Que ladite subvention sera de 75. \$ par toilette remplacée, et ce, jusqu’à l’épuisement du budget alloué par année.

Qu’un formulaire doit être complété et approuvé par un officier municipal selon les modalités et conditions indiquées.

Que le montant alloué pour ce programme est de 2,500. \$

Que les sommes nécessaires soient prises à même le GL : 02-190-00-996

**Rés. 2018-68**

**SUBVENTION ANNUELLE – RECONNAISSANCE D'ORGANISMES – ANNÉE 2018 - AJOUT**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

ET APPUYÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De maintenir les règles suivantes pour la reconnaissance des organismes communautaires de la Municipalité

- Doit avoir complété une (1) année complète d'existence au 31 décembre précédent la demande de reconnaissance ou détenir une charte (REQ)
- Doit être reconnu comme un OBNL ou être un organisme de nature institutionnel ou paramunicipal
- Doit transmettre à la Municipalité lors de sa demande sa vocation communautaire et le nombre de ses membres
- Ses actions doivent touchées directement les citoyens de la municipalité
- Doit faire une nouvelle demande à chaque année qui doit être approuvée par le Conseil Municipal
- Sont exclus tout regroupement de personnes formées à des fins autres qu'une vocation communautaire

Les organismes reconnus pour l'année 2018 pour une subvention de 400. \$ sont les suivants :

*Association des Pompiers Volontaires*

*Avenue Justice Alternative*

Bibliothèque municipale de Saint-Sulpice

Cercle des Fermières

Chevalier de Colomb

Chorale de Saint-Sulpice

Club de L'Amitié

Fabrique de Saint-Sulpice

GCAC – Section Repentigny/St-Sulpice

La Popote du Portage

Maison des Jeunes Le Rivage de St-Sulpice

Service des Loisirs de Saint-Sulpice

Société Saint-Vincent de Paul

5o Fêtes hivernales 2018– Remerciement aux partenaires et aux bénévoles

**Rés. 2018-69**

**FÊTE HIVERNALE 2018 – REMERCIEMENT AUX PARTENAIRES ET AUX BÉNÉVOLES**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Soulard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise l'envoi d'une lettre de remerciement pour nos partenaires et bénévoles qui ont fait de notre fête hivernale 2018 un succès

6o St-Sulpice en fête – Première partie de l'artiste – Décision

**Rés. 2018-70**

**SAINT-SULPICE EN FÊTE – PREMIÈRE PARTIE DE L'ARTISTE - DÉCISION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte la soumission de l'artiste qui fait la première partie pour les festivités de Saint-Sulpice en fête qui aura lieu le 18 août 2018, et ce, pour un montant de 400. \$ et autorise la Directrice Générale à signer le contrat avec l'artiste.

7o Bibliothèque Municipale de St-Sulpice – Politique de prêt de liseuse – Adoption

**Rés. 2018-71**

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE ST-SULPICE – POLITIQUE DE PRÊT DE LISEUSE - ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Soulard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice adopte la *Politique de prêt de liseuse* préparé par la Directrice de la Bibliothèque.

8o Caméra d'inspection de conduites – Acquisition – Autorisation

**Rés. 2018-72**

**CAMÉRA D'INSPECTION DE CONDUITES – ACQUISITION - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les travaux d'inspections qui doivent être effectués sur le réseau d'égout sanitaire  
CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront effectués par nos employés et qu'il s'avère moins onéreux d'acquérir la caméra que de louer les équipements à chaque fois

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Soulard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise l'achat d'une caméra d'inspections des conduites et ce, pour un montant n'excédant pas 9,500. \$ plus taxes applicables

9o Fiducie Yvan St-Croix – Demande de P.I.I.A. – Décision

**Rés. 2018-73**

**FIDUCIE YVAN STE-CROIX – DEMANDE DE P.I.I.A. - DÉCISION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Soulard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal **accepte** l'avis émis par le Comité consultatif d'urbanisme qui **accepte** la demande de permis faite par la Fiducie Familiale Yvan Ste-Croix concernant un immeuble situé au 777, chemin du Bord-de-L'Eau afin de permettre la construction d'une résidence bi-familiale avec logement additionnel selon les matériaux et couleurs proposés lors de la demande, le tout étant conforme aux règlements de construction et de zonage et répondant aux critères du P.I.I.A. et demande au Directeur des Services d'émettre le permis de construction.

10o TECQ 2014-2018 – Services d'ingénierie – Octroi des mandats

**Rés. 2018-74**

**TECQ 2014-2018 – SERVICES D'INGÉNIERIE – OCTROI DES MANDATS**

CONSIDÉRANT les résultats obtenus lors de l'analyse des soumissions par le comité de sélection

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice octroi à la Firme CLA Expert Conseil les mandats de préparation des plans et devis et de surveillance des travaux suivants :

Infrastructure rue Notre-Dame	35,642.25\$
Infrastructure chemin du Bord-de-L'Eau	62,661.38\$
Infrastructure rue Landreville	23,569.88\$

11o Centre de services partagés du Québec – Véhicule incendie – Autorisation de paiement

**Rés. 2018-75**

**CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC – VÉHICULE INCENDIE –  
AUTORISATION DE PAIEMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Soulard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise la Directrice Générale à effectuer le paiement au montant de 46,116.47\$ taxes incluses à Centre de Service partagé du Québec afin de conclure l'achat d'une unité d'urgence Mack 300 qui a été vendue par la Municipalité de McMasterville.

P

Affectation au compte GL : 55-910-20

**COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M Campeau, si éligible au rabais 75\$ pour les toilettes

Mme Leduc, déneigeurs de rues, travaux chemin Bord de L'Eau et passage piétonnier

Mme Léger, dossier Ristigouche

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Rés. 2018-76**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Soulard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :

L'assemblée soit levée. **19h35**

**Je, Michel Champagne, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal***

.....  
**Michel Champagne**  
**Maire**

.....  
**Marie-Josée Masson**  
**Directrice Générale et**  
**Secrétaire-Trésorière**